

NOUVELLES EN BREF

Nouveau mécanisme pour faire échec au commerce des diamants de la guerre

De par leur petite taille et leur grande valeur, les diamants se négocient facilement. C'est la monnaie d'échange idéale pour financer une guerre.

Toutefois, un nouveau mécanisme international viendra remédier à la situation.

À la fin des années 1990, le trafic illicite des diamants bruts a favorisé l'éclosion de conflits armés en Angola, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et ailleurs. À mesure que le problème des « diamants de la guerre » prenait de l'ampleur, le commerce sans entrave de ces pierres précieuses compromettait la légitimité de l'industrie du diamant.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a donc instauré des sanctions afin de mettre un terme au commerce des diamants provenant des zones de conflit. Cependant, il convenait d'aller plus loin encore.

En mai 2000, les pays d'Afrique australe ont pris le relais et ont enclenché le Processus de Kimberley pour renforcer le contrôle et accroître la transparence du commerce des diamants. Au 1^{er} janvier 2003, le Canada et plus de 30 autres pays avaient adhéré à ce mécanisme qui oblige les exportateurs et les importateurs à obtenir un certificat d'origine auprès d'un gouvernement pour chaque diamant. On cherche ainsi à empêcher que les diamants de la guerre ne soient écoulés sur le marché officiel.

Dans le cadre du Processus de Kimberley, les diamants bruts exportés du Canada auront une attestation de légitimité, et seuls les diamants régis par ce mécanisme pourront être importés au pays. Les peines prévues vont des amendes et de l'incarcération à la perte de la licence d'exportation ou d'importation.

Les recommandations du Forum national des jeunes

Du 21 au 24 mars dernier, Ottawa a accueilli le Forum national des jeunes 2003. À cette occasion, plus de 120 jeunes de 18 à 21 ans, provenant de toutes les régions du Canada, ont pris part aux discussions organisées

par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (CCDPE). Le Forum avait pour thème « Le prochain Canada et le monde que nous voulons ».

« J'estime important que nos jeunes se prononcent sur l'avenir de la politique étrangère du

Canada. Dans le cadre du Dialogue sur la politique étrangère, le gouvernement a réservé un bon accueil au rapport et aux recommandations émanant du Forum national », a déclaré le ministre des Affaires étrangères Bill Graham.

Le dernier jour de l'événement, les participants ont présenté à M. Graham des recommandations et des conseils clés relativement aux trois piliers de la politique étrangère canadienne, soit la sécurité, la prospérité, et les valeurs et la culture.

Les jeunes participants représentaient sept organismes partenaires : l'Association canadienne pour les Nations Unies; Jeunesse Canada Monde; le YMCA; la Jeune Chambre du Canada; le Conseil ethnoculturel du Canada; War Child Canada; et l'Association nationale des centres d'amitié.

Le rapport final et les recommandations sont affichés dans le site Web du CCDPE (www.cfp-pec.gc.ca).

Un Canadien devient le premier président de la Cour pénale internationale

En mars 2003, Philippe Kirsch a été élu à l'unanimité président de la nouvelle Cour pénale internationale (CPI) lors de la séance inaugurale, à La Haye, aux Pays-Bas.

M. Kirsch, qui fait partie du Service extérieur canadien depuis 1972, a joué un rôle clé dans le cadre de la création de la CPI. Il a dirigé les négociations qui ont mené à l'adoption du Statut de Rome de la CPI en 1998. De 1999 à 2002, il a également présidé la Commission préparatoire, qui a donné lieu à d'importants instruments subsidiaires tels que les règles de procédure et les règles de preuve. M. Kirsch est une sommité du droit humanitaire et du droit pénal sur la scène internationale, et a fait activement la promotion de la ratification du Statut de Rome.

M. Kirsch siégera comme juge de la CPI pendant six ans et a un mandat renouvelable de trois ans en tant que président du tribunal. Akua Kuenyehia, du Ghana, et Elizabeth Odio Benito, du Costa Rica, feront fonction de vice-présidentes.

Le Canada aide les pays en développement à participer aux activités de l'Organisation mondiale du commerce

Le 10 mars 2003, le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew a annoncé que le Canada verserait 500 000 \$ afin de favoriser la participation des pays en développement aux activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ce financement fait suite aux engagements pris envers les pays en développement dans le cadre du Programme de Doha pour le développement de l'OMC (voir page 5). On cherche plus précisément à accroître la capacité de négociation des pays en développement, ainsi qu'à les aider à s'adapter aux règles de l'OMC et à s'acquitter de leurs obligations envers l'organisme.

Les 500 000 \$ s'ajoutent à la somme de 1 million de dollars versée par le Canada au Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC, de même qu'aux 300 000 \$ remis à l'Institut de formation de l'OMC. 🍁

